

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 novembre 2020 à 18h30

L'an deux mille vingt, le lundi deux novembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Moly, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Florian PAQUET.

Étaient présents : Florian PAQUET, Denis JUNG, Fabrice LANIER, Patrick FUX, Pascal BERNIER, Régis POINSOT, Boris LAMOTTE, Thierry MONGET, Gaëtan MENSTER, Marina CHARALAMBIDIS.

Absent excusé : Christiane CISTEL (pouvoir à Patrick FUX).

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Convention de mise à disposition du terrain de la future micro-crèche

Une convention doit être établie entre la Commune de Moly et la COVATI afin que la parcelle AB147p de 600 m² qui vient d'être achetée par la Mairie en bordure de la Grande Rue puisse être mise à disposition de la Communauté de Communes pour y construire la future micro-crèche.
Cette mise à disposition se fait à titre gracieux et la Commune reste propriétaire du terrain. La COVATI sera quant à elle propriétaire du bâtiment et en assurera la gestion.

Le Maire en profite pour indiquer que le permis de construire est en cours d'instruction par la DDT.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité

La compétence « Plan Local d'Urbanisme » est transférée de manière automatique à la Communauté de Communes sauf si une majorité qualifiée de communes s'y oppose dans le délai imparti.
Le choix a été fait à la fois par la COAVTI et par les communes de laisser la compétence PLU aux communes.
Le Maire propose donc au Conseil Municipal de s'opposer à ce transfert de compétence à l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de compétence susmentionné.

Demande d'avis relatif au plan d'aménagement 2020-2039 de la forêt domaniale

Le Code forestier prévoit que les communes limitrophes des forêts domaniales sont consultées lors de l'élaboration du document d'aménagement forestier établi par l'ONF (articles L212-3 et R213-19 du Nouveau Code Forestier).

A cet effet, le Conseil Municipal de Moly est consulté concernant le document d'aménagement 2020-2039 établi par l'ONF pour les 665 hectares de forêt domaniale.

Après étude du document de synthèse, aucune remarque particulière n'est formulée par le Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** un avis favorable au document d'aménagement de la forêt domaniale 2020-2039.*

Etude d'une opportunité d'acquisition de parcelles boisées

Cette délibération est retirée.

Projet de réaménagement de l'impasse du lavoir : étude du devis et demandes de subventions

Dans le prolongement de la rénovation du lavoir situé près de l'église, le Conseil Municipal a étudié l'opportunité de réaménager et de remettre en valeur l'accès au lavoir (impasse du lavoir) avec pour objectifs :

- Créer des places de stationnement le long de la route
- Mettre en valeur la descente qui mène au lavoir avec un aménagement paysager adapté
- Faciliter l'entretien du site

Un devis a été reçu de la part de l'entreprise Nat'Urena. Ce devis inclut des travaux de terrassement, de reprofilage de la descente, de création de quatre places de stationnement en enrobé, de mise en place de terre végétale et d'engazonnement, de mise en place d'un emmarchement pour descendre au lavoir avec de la pierre de Bourgogne, de la pose de bornes... Ce devis s'élève à un montant prévisionnel de 34 824 euros TTC, sous réserve d'éventuelles modifications demandées par le Conseil Municipal.

Le devis est étudié. Avant sa validation, il convient de solliciter les subventions adéquates. Deux subventions seront sollicitées : une au titre du programme Village Côte-d'Or, d'un montant de 5000 euros ; une autre au titre du programme de soutien à la voirie équivalente à 30% du coût des travaux de création du parking ; et enfin une subvention au titre des amendes de police équivalente à 25% du coût des travaux de création du parking.

La question de la démolition de l'ancien arrêt de bus est posée dans le cadre du projet : chaque conseiller municipal donne son avis. Une décision finale sera prise avant le démarrage des travaux en 2021. Des plans du projet sont consultables en Mairie pour les habitants qui le souhaitent.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les demandes de subventions précitées.*

Décision modificative budgétaire

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée suite à des recettes d'investissement supplémentaires de 1984 euros et à des dépenses d'investissement supplémentaires de 1302.48 euros (création d'un branchement permanent sur le terrain de foot).

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** cette décision modificative budgétaire.*

Point d'information Covid-19

Plusieurs décisions sont prises en lien avec le contexte sanitaire :

- La Préfecture a précisé les modalités du 11 novembre. La commémoration devra se dérouler sans la présence du public. Seront présents devant le Monument le Maire, les adjoints, le correspondant défense et le porte-drapeau.
- Le spectacle de Noël prévu mi-décembre sera annulé. Les cadeaux du Père Noël seront néanmoins distribués aux enfants en porte-à-porte.
- Le repas des aînés qui a habituellement lieu en janvier sera annulé également. Des colis de fin d'année seront cependant distribués aux personnes de plus de 70 ans.

Questions diverses

1. Le Maire informe le Conseil Municipal que le SITIV (syndicat de rivière) procède actuellement aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon (abattage d'arbres, mise en têtard des saules etc...)
2. Le Maire indique avoir sollicité la COVATI afin que les enfants de Moly scolarisés à Lamargelle puissent également bénéficier du CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire), c'est-à-dire d'aides aux devoirs en fin de journée grâce à des bénévoles. La COVATI s'est mise en relation avec l'école afin de recenser les élèves de Moly qui auraient besoin de cet accompagnement. La Commune est prête à mettre une salle à disposition pour ce faire.
3. La maintenance de l'éclairage public a été faite le 27 octobre : deux lampadaires HS ont été réparés.
4. Denis JUNG indique que la sonde du château d'eau a été remplacée avec l'aide de Michel LANGUEREAU. Une seconde sonde de dépannage a également été récupérée à la Mairie en cas de besoin.
5. Le marché du mercredi prend désormais fin pour la période hivernale. En revanche, le food-truck continue de venir chaque mercredi soir sur la Place du Monument.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

